

jeunes de Belgique, de Grande-Bretagne, de Finlande, des Pays-Bas, du Japon et du Canada; le Programme d'échange de jeunes techniciens est conçu pour les jeunes spécialistes canadiens et mexicains alors que le programme d'emplois d'été concerne, lui, les jeunes du Canada et de l'Allemagne.

UNESCO

À l'heure actuelle, le Canada est signataire de plusieurs traités de l'UNESCO, notamment l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel; la Convention universelle sur le droit d'auteur; la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel; la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illégitime de propriété des biens culturels. En outre, il faut souligner la participation active du Canada à de nombreux programmes de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, laquelle est assurée surtout par la Commission canadienne pour l'UNESCO, le ministère des Affaires extérieures et la délégation canadienne auprès de l'UNESCO à Paris. Tous ces organismes se doivent de travailler en étroite collaboration pour que le Canada tire pleinement parti de son engagement envers l'UNESCO.

Information et relations culturelles

Tous ces programmes, nous l'avons vu, étaient administrés jusqu'à tout récemment par le Service des affaires publiques qui a depuis été scindé en deux entités distinctes: Bureau des relations culturelles internationales et Bureau de l'information. Si certains de ces programmes ne concernent qu'accessoirement les relations culturelles du Canada avec l'étranger, beaucoup de ceux qui relèvent toujours du Bureau de l'information touchent de près ce type d'échanges, même si le nouveau Bureau des relations culturelles internationales fonctionne en autonomie par rapport au Bureau de l'information. Nous avons donc cru bon terminer le présent chapitre par un bref survol de ces programmes qui ont et qui continueront d'avoir une forte incidence sur l'image que projette le Canada à l'étranger sur le plan culturel.

Si, d'une part, le Programme de relations culturelles vise à affermir la présence canadienne à l'étranger dans un domaine bien précis, en l'occurrence le domaine culturel, le Programme d'information, d'autre part tend vers le même objectif, mais dans un champ beaucoup plus vaste. On comprend alors à quel point les deux projets sont interdépendants, puisque pour asseoir une présence culturelle il faut au préalable affirmer une présence tout court. Les responsables du Programme d'information doivent, dans l'exécution de leur mandat, veiller à ce que les valeurs, coutumes et traditions canadiennes ne soient ni incomprises ni déformées à l'étranger et vice-versa.

Interprète et artisan de l'image de marque du Canada, le Bureau d'information s'est doté de divers services de publicité, de promotion et d'information de qualité. Beaucoup d'entre eux, notamment ceux en charge de la presse et de la documentation, des films et des expositions, des réalisations de livres, de rapports, de traductions, de comptes rendus et d'émissions pour la télévision, contribuent à broser un portrait culturel du Canada en tant que société civilisée et démocratique ayant beaucoup à offrir au reste du monde, mais aussi beaucoup à en recevoir en